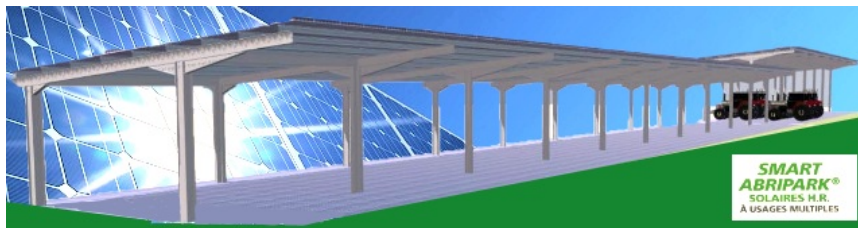


**Votre centrale solaire produira l'électricité
et vous obtiendrez en autoconsommation
des gains nets moyens de 57 à 281 000 €/an* (x 25 ans)**



**Pour accéder au meilleur tarif au kWc installé
(ratio qualité-garanties-performances),
c'est avec nous,
l'un des premiers Cabinets français totalement
indépendants de courtage et d'expertise,**
Que ce soit pour un parking-ombrière - sur toitures récentes ou à
rénover - au sol - sur abri monopente multi-usage de type *Smart
Abripark...*

**Vous disposerez d'une électricité gratuite
pendant 30/35 ans +**

Quel que soit le tarif d'électricité payé aujourd'hui,
vous aurez un **retour sur investissement de 3 à 10 ans.**

**Nous réalisons gracieusement une pré-étude
technico-financière(*) sans engagement de votre part.**

Pour ce faire, vous nous transmettez les quelques informations utiles.
Vous serez parfaitement éclairé pour choisir les meilleures options

L'ACTUALITÉ : Dans les appels d'offres réalisés, il est constaté une **baisse de 8 à 20 % sur les coûts prévisionnels effectués sur le 1^{er} trimestre 2023**, variable selon la nature des installations. D'autre part, les études réalisées en **AUTOCONSOMMATION** au cours des mois de septembre et octobre 2023 permettent d'indiquer que ***les gains potentiels extrêmes calculés varient de 57 à 281 000 € en moyenne annuelle (x 25 ans)**, en base d'installation de 500 kWc, variables selon les économies sur facturation du fournisseur d'énergie en fonction de la consommation des entreprises, de l'ensoleillement (Loire, Ain, Gard, Bouches du Rhône, Tarn et Garonne, principalement grand ¼ S.E. France) et compte tenu du produit de la vente à EDF du surplus d'électricité non consommé par l'entreprise productrice. Informations complémentaires sur simple demande.

Pour votre entreprise, quel serait votre gain ?

[Vous aussi, tirez pleinement profit de votre centrale solaire de production d'électricité en AUTOCONSOMMATION. Pour savoir quels seront vos gains annuels en fonction du prix de l'électricité payé, nous vous proposons une ETUDE** GRACIEUSE sans engagement de votre part: 06 81 22 15 46 ou mbouvier@excelnergy.com .](#)

**PROGRAMMER UN RDV
TÉLÉPHONIQUE**

**Parce que nous sommes l'un des premiers
Cabinets français totalement indépendants
de courtage, dotés d'experts expérimentés,**

ensemble, nous mettrons au point votre projet en fonction de vos stricts besoins ; puis nous réaliserons les appels d'offres à concurrence sur la base d'un cahier des charges exigeants mis au point avec vous :

**GARANTIES des panneaux solaires de 25 à 30 ans, du
productible d'électricité à 87 % à + 30 ans, des onduleurs de 10 à**

****IMPORTANT :** Les études (non commerciales) sont effectuées par les experts du Cabinet Excelnergy-Partner avec le concours de logiciels de calculs élaborés par l'organisme public I.N.E.S. (Institut National de l'Énergie Solaire).

Obligations du courtier : écoute, conseils, efficacité, sécurité, gain de temps et d'argent...

Totalement indépendants de tout fabricant ou installateurs, les courtiers en solutions solaires du Cabinet EXCELNERGY-PARTNER doivent « **se comporter d'une manière honnête, équitable, transparente et professionnelle** en tenant compte des droits et des intérêts des clients, y compris des clients potentiels ».

- **Devoir d'écoute :** comprendre la situation et les attentes du client sans jugement, et les reformuler. Le courtier doit avoir une vision globale et précise de chaque situation pour proposer des solutions adaptées aux objectifs du client.
- **Devoir de conseil :** présenter les meilleures solutions en prenant en compte les besoins et contraintes financières. Il explique en toute transparence pourquoi il propose telle ou telle solution.
- **Devoir de loyauté :** c'est le client qui mandate le courtier. Les intérêts du client passent donc avant les intérêts des entreprises sollicitées, mais aussi avant les intérêts du courtier lui-même.
- **S'assurer que les entreprises retenues pour la réalisation de chaque projet soient en mesure de respecter les engagements pris, au tarif convenu, et dans les délais prévus.** S'assurer également qu'elles disposent des compétences, habilitations et garanties légales requises. Le courtier est également très vigilant sur la capacité financière des entreprises mises en concurrence..
- **Le courtier permet au client de gagner du temps, d'obtenir les réponses aux objectifs qu'il s'est fixé et de cibler les professionnels les plus compétents aux meilleures conditions financières.**
- **Rémunération : le courtier ne perçoit aucun honoraire ou commission de son client.** La seule rémunération en contrepartie des services rendus pour la bonne fin de chaque projet vient d'une commission de courtage versée par l'entreprise choisie par le client après réalisation des appels d'offres à concurrence.

Avec l'aimable soutien



**CABINET DE CONSEILS ET COURTAGE
EN CONSTRUCTIONS ET SOLUTIONS SOLAIRES
TOTALEMENT INDÉPENDANT DE TOUT FABRICANT
OU OPÉRATEUR-INSTALLATEUR.**

**AU SERVICES DES
ENTREPRISES, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS**

Les Courtiers et Experts
d'EXCELNERGY-PARTNER
s'engagent pour la réussite
du plan de relance portant
sur l'énergie solaire



Siège social :
38, avenue de l'Europe 13100 AIX EN PROVENCE
06 81 22 15 46 | 06 07 90 96 49
contact@excelnergy.com
www.excelnergy-partner.com
RCS 814 725 032 AIX EN PROVENCE



S'INSCRIRE A NOTRE NEWSLETTER

[Se désinscrire](#)